



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°113



Histoire

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

M. Philippe NIVET, Université de Picardie Jules Vernes

Experts :

M. Dominique GARCIA, Aix-Marseille Université

M. Guillaume GAUDIN, Université de Toulouse II - Le Mirail

M. Michel PROVOST, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse

Mme Cécile TREFFORT, Université de Poitiers

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Sylvie CROGIEZ-PETREQUIN

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale d'*Histoire* (ED 113) portée par l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne est la seule ED française consacrée spécifiquement à l'Histoire. Elle fédère actuellement neuf Unités Mixtes de Recherche (UMR) et trois Equipes d'Accueil (EA), et est associée à l'Ecole Nationale des Chartes. Elle est actuellement gérée par un directeur assisté d'une directrice-adjointe, qui est appelée à lui succéder. L'ED 113 encadre environ 450 doctorants. Elle appartient au collège des écoles doctorales de l'Université de Paris 1. Elle abrite en particulier le doctorat mention *Heritechs*, dont l'objectif est de donner une double compétence en histoire et sciences appliquées.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

Le directeur et la directrice-adjointe de l'ED 113 semblent collaborer de manière étroite. Les doctorants estiment que le directeur est facilement disponible pour répondre à leurs questions.

Le conseil comprend 26 membres (11 professeurs appartenant aux laboratoires de recherche, 1 directeur de composante, 1 représentant des personnels BIATSS, 5 représentants des doctorants, 4 personnalités extérieures choisies pour leur compétence scientifique, 4 personnalités extérieures représentant le monde socio-économique). Le conseil est donc conforme à l'arrêté de 2006 mais les doctorants interrogés ne connaissent pas leurs représentants qui, à l'exception de la doctorante de l'Ecole Nationale des Chartes, n'étaient pas présents lors de la visite du comité. Il serait nécessaire que les doctorants soient mieux représentés au conseil, peut-être avec des mandats électifs plus courts pour leurs représentants.

Le conseil se réunit trois fois par an, deux fois en formation large, une fois en formation restreinte. Il se prononce notamment sur le budget et sur les nouvelles demandes d'inscription en thèse, qui se traitent de manière classique, avec la nécessité d'une mention « bien » au master. L'ED privilégie l'inscription de doctorants certifiés et/ou agrégés.

Si le personnel mis à disposition de l'ED semble pouvoir répondre aux missions (une secrétaire à 80 %, une ingénieure de recherche chargée de la documentation et des publications à 50 %), l'ED ne dispose pas de locaux propres et éprouve parfois des difficultés à trouver des salles d'enseignement. L'ED met en avant sa communication (par liste électronique, par site) mais celle-ci ne satisfait pas pleinement les doctorants, désireux d'avoir une brochure synthétique à disposition. La réunion d'accueil est mal placée en fin d'année.

L'ED n'aide pas directement les doctorants mais met des moyens à disposition des unités de recherche, ce qui crée un guichet unique qui semble très apprécié des doctorants.

L'adossement scientifique est important : c'est un des points forts de l'ED, avec trois EA et neuf UMR. L'ED a défini quatre axes de recherche : normes et sociétés ; réseaux, échanges, espaces ; l'Etat et la démocratie ; épistémologie, savoirs et historiographie. Ces axes transversaux doivent être redéfinis dans le prochain contrat, avec un projet en cinq axes, très solidement justifié.

L'ED 113 publie la revue *Hypothèses*, de très bonne tenue, qui permet aux doctorants et jeunes docteurs de faire connaître leurs travaux. Elle organise des séminaires et des journées d'études aux ambitions diachroniques, présentés néanmoins comme transdisciplinaires.

La politique d'ouverture internationale est importante, en particulier vers l'Allemagne (collège doctoral franco-allemand), le Brésil (projet d'un atelier doctoral franco-brésilien en partenariat avec l'Université de Sao-Paolo) et les universités de Padoue, d'Evora, d'Alicante, de Sfax, de Prague, de Parana et de Turin dans le cadre du programme *Heritechs*. On compte également 13 % de thèses en co-tutelles.



Encadrement et formation

Le Conseil Scientifique de Paris 1 a mis en place une politique de réduction du nombre de thèses encadrées par chaque encadrant : pas plus de 15, et pas plus de 5 nouvelles inscriptions par an. L'ED 113 appliquera cette politique. En moyenne, il y a un taux satisfaisant de 4,14 thèses par encadrant, mais avec de très fortes disparités (un encadrant a 26 doctorants). Les chiffres présentés dans le dossier sur ce point ne sont pas très clairs.

Un rapport sur l'avancement de la thèse est demandé dès la 3^{ème} année. Une grande confiance est accordée au directeur de thèse. Des comités de thèse sont possibles, mais pas systématiques.

Pour une ED uniquement dédiée à l'histoire, le taux de thèses financées est satisfaisant, avec 46 % pour les nouveaux inscrits en 2011, et 30 % sur la totalité des inscrits. Cependant, les chiffres fournis dans le dossier ne permettent pas de savoir si ce taux de thèses financées inclut aussi les lauréats des concours.

Le rôle des unités de recherche semble essentiel dans la formation des doctorants. L'Université ne met de toutes manières à disposition de l'ED aucun crédit pour assurer des cours spécifiques. Le budget concerne uniquement le fonctionnement de l'ED ; on se demande ainsi comment seront financés les axes de recherche. Un parcours doctoral, qui vient d'être mis en place, prévoit la nécessité pour le doctorant d'obtenir 30 ECTS. La manière de les obtenir semble très souple, de nombreux modules pouvant être validés à ce titre (modules mutualisés avec le master, des formations « histoire et informatique », des cours de français académique pour les étudiants d'origine étrangères, des enseignements entrepris dans le cadre des collèges des écoles doctorales, les « boudoirs de l'histoire »).

La préoccupation de l'ED de ne pas surcharger les doctorants de modules peut être comprise. On voit pourtant les limites de la formation dispensée par cette ED. Il n'y a pas de vraies doctorales permettant des rencontres spécifiques avec des professionnels ou des entreprises (certains doctorants le regrettent et en réclament) et guère de place pour que le doctorant identifie les compétences et apprentissages développés au cours du doctorat (ce qu'on appelle le « nouveau chapitre de la thèse »). Sans doute l'ED conserve-t-elle la conception qu'un doctorant en histoire, certifié et agrégé de préférence, a comme pour vocation essentielle, voire unique, l'enseignement, en lycée ou en université, et n'a donc pas besoin d'autre formation que les séminaires scientifiques. L'évaluation des formations par les étudiants n'est pas pratiquée.

Suivi et Insertion

Le suivi des docteurs pâtit de l'absence de moyens spécifiques. Il dépend beaucoup des unités de recherche, car les dispositifs de suivi mis en place par les unités de recherche ne sont pas en lien avec l'ED. Il n'y a pas de cellule d'observation des suivis. L'ED renvoie également à l'association CLIOPEA, qui publie un annuaire en ligne, peu fourni pour le moment, et semble un peu en sommeil en 2012-2013.

Le taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche est bon, compte tenu également de la raréfaction des postes en histoire. Un pourcentage satisfaisant de doctorants bénéficie aussi de contrats post-doctoraux. Le taux d'insertion dans le secteur public est également satisfaisant, peut-être en raison aussi de la présence d'étudiants chartistes ou professeurs certifiés ou agrégés. En revanche, il y a très peu d'insertions dans le secteur privé.

En conclusion, l'ED est consciente qu'en ce qui concerne le suivi et l'insertion des docteurs, il y a beaucoup à faire.

● Appréciation globale :

L'ED 113 bénéficie du fort rayonnement scientifique et de la forte implication des unités qui y sont rattachées. Elle est bien identifiée au plan national par son caractère monodisciplinaire et est attachée au caractère traditionnellement tourné vers l'enseignement de la discipline historique. Son rayonnement international est important et grâce à la qualité des doctorants inscrits (nombreux normaliens, chartistes, agrégés, ect.) leur insertion dans le monde académique et dans le secteur public est importante.

Des mesures ont été prises pour limiter le nombre de doctorants par encadrant et un parcours doctoral est en construction.

Le directeur et la directrice adjointe de l'ED souhaitent présenter aux doctorants une offre de formation qui soit utile et non chronophage ce qui est en partie légitime. Il est toutefois nécessaire de montrer aux doctorants que les compétences acquises peuvent être employées en dehors de l'enseignement supérieur : le taux d'insertion dans le secteur privé est très faible. L'organisation de vraies doctorales serait dans ce sens utile.



Certains des points faibles (problèmes de locaux) ne sont pas du ressort de l'ED mais sont inhérents aux problèmes de place des universités parisiennes. En revanche, les problèmes de communication et d'information relevés par les doctorants sont bien du ressort de l'ED. Les représentants des étudiants au conseil de l'ED n'étaient pas présents lors de la visite (une seule, celle de l'Ecole Nationale des Chartes, sur les cinq élus ; les quatre élus de Paris 1 étaient absents et guère connus des doctorants).

Si le dossier est complet sur les principes, la réalité de l'ED vécue par les étudiants est moins satisfaisante. Pour les doctorants, c'est l'Université et non l'ED qui compte.

- Points forts :
 - Solide adossement scientifique, rayonnement des unités qui composent l'ED.
 - Bonne insertion des doctorants dans l'enseignement supérieur.
 - Importante ouverture internationale.
 - La revue *Hypothèses* et le séminaire de l'ED.
- Points faibles :
 - La communication ne satisfait pas du tout les doctorants ; celle-ci semble reposer sur le directeur de l'ED et les directeurs de thèse.
 - Des HDR dirigent encore trop de thèses.
 - Faible insertion dans le secteur privé : l'ED n'aide pas suffisamment les doctorants à mettre en valeur leurs compétences et à imaginer d'autres débouchés que l'enseignement supérieur, faute d'organiser des doctoriales, que la plupart des doctorants rencontrés ne connaissent pas.
 - Manque de locaux : il n'y a pas un bureau pour le secrétariat de l'ED.

Recommandations pour l'établissement

Le comité d'expertise propose que soient étudiées les recommandations suivantes :

- Envisager des mandats de deux ans pour les élus doctorants au conseil et demander aux doctorants élus de mieux relayer les décisions du conseil.
- Améliorer la communication à l'égard des doctorants, par exemple en leur fournissant une brochure à l'instar d'autres ED.
- Mieux sensibiliser les doctorants aux débouchés possibles et pour cela développer une formation davantage tournée vers les métiers.
- Mettre en place rapidement le parcours doctoral.
- Etre vigilant au sort des doctorants sans emploi.
- S'efforcer de mettre en place un suivi de thèse plus précis des étudiants de la part de l'ED, avec des comités de thèse allégés.
- Poursuivre les efforts pour fournir aux doctorants des financements.
- Permettre à l'ED de bénéficier de locaux.
- Inclure un chapitre sur le plagiat dans la charte des thèses.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



U – PANTHÉON - SORBONNE –
UNIVERSITÉ PARIS 1

DIREVAL
SERVICE de la RECHERCHE et des PUBLICATIONS

12, place du Panthéon – 75231 Paris cedex 05

☎ 01 44 07 77 08

☎ 01 44 07 78 84

E-mail : eric.zyla@univ-paris1.fr

Paris, le 7 juin 2013

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes de l'AERES
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Nos Réf. : IG/EZ/2013/N°113

Objet : Réponse au rapport du comité de visite – ED 113 Histoire

Monsieur le Directeur,

L'Université a pris connaissance du rapport d'évaluation du comité d'experts lors de la visite AERES de L'École doctorale 113 Histoire le 27 février 2013. Elle remercie le comité de visite pour son travail d'évaluation et les préconisations auxquelles il a conduit.

Le Conseil de l'ED 113, réuni le 28 mai 2013, a souhaité apporter quelques précisions et éléments de réponse à ce rapport.

Il prend acte des recommandations concernant l'amélioration de la communication envers les doctorants de 1^{ère} année (des mesures avaient déjà été prises en ce sens), mais ne se reconnaît en rien dans les jugements portés sur l'encadrement et la formation. La précédente évaluation par un comité d'experts de l'AERES (février 2009) avait en effet noté A+ le dispositif d'encadrement et de formation de l'École. Or non seulement ce dispositif a été intégralement maintenu, mais il a été amélioré et augmenté de formations nouvelles (atelier langues anciennes, atelier anglais, « boudoirs de l'historien » sur les ressources numériques). La coopération internationale a été élargie (collège franco-allemand, atelier franco-brésilien) et les recommandations préconisées en 2009 mises en œuvre (limitation de la durée des thèses, réduction à 15 du nombre de thèses par HDR, mise en place de parcours doctoraux souples). Le taux d'insertion de nos docteurs dans l'enseignement supérieur et la recherche a également progressé. Dans ses conditions, le conseil scientifique de l'ED 113 s'est vivement étonné de la tonalité franchement défavorable du rapport 2013, qui lui semble davantage relever d'une instruction à charge que d'une perspective constructive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président


Philippe BOUTRY